

Préambule – Rappel des objectifs de la filière et points de vigilance

- 1- Développement par projets connus
- 2- Développement sur des potentiels non exploités

Rappel des objectifs de la filière

À l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) fixe un objectif de 11630 MW installés d'hydroélectricité à 2030. Rapporté au département, l'objectif est de 631 MW installés en 2030.

En 2021, 555 MW d'hydroélectricité sont installés en Haute-Savoie, soit 88 % de l'objectif à 2030.

À noter que 11 EPCI en Haute-Savoie se sont fixés des objectifs de développement de la filière dans leurs PCAET.

Données d'analyse existantes

Installations existantes

- Cartographie des installations en Haute-Savoie
<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr>


Potentiels

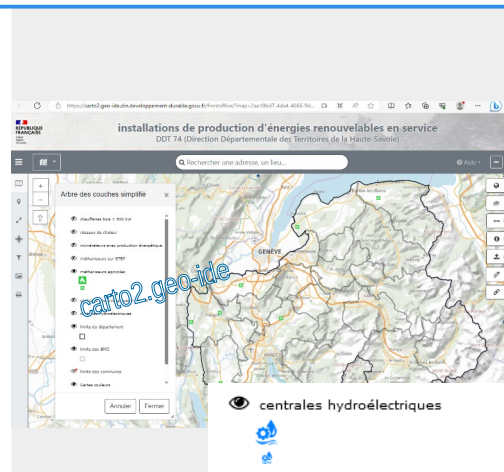
- Carte du potentiel hydroélectrique des cours d'eau



1- Développement sur l'existant

1-a- Recenser les centrales hydroélectriques existantes sur ma commune

- Ressource : Cartographie des installations EnR de Haute-Savoie
 - Cliquez sur le lien : lien outil
 - Zoomez sur votre commune
 - Affichez dans l'arbre des couches (icône ) , la couche « centrales hydroélectriques »
 - NB : En cliquant sur l'icône des centrales hydroélectriques sur la carte, vous aurez le détail de l'installation
- 1-b- Étudier l'opportunité d'augmenter la capacité de la centrale
- 1-c- Identifier les centrales hydroélectriques existantes ayant une possibilité d'augmentation de capacité comme zone d'accélération des EnR



2- Développement par projets connus

2-a- Recenser les projets connus sur ma commune

- Ressource : se rapprocher des porteurs de projets
 - Syane : s.janin@syane.fr, m.jaillet@syane.fr
 - Enedis : carte des interlocuteurs privilégiés
 - Entreprises Locales de Distribution (ELD) :
 - Energie et Services de Seyssel : n.meunier@es-seysssel.com
 - Régie d'électricité Bonneville/Sallanches/les Houches : fg.juret@rges.fr
 - Régie d'électricité de Thônes : thierry.fouquart@ret.fr
 - SAIC Pers-Jussy : contact@saic-elec.com

2-b- Les identifier comme zone d'accélération des EnR pour la filière hydroélectricité

3- Développement sur des potentiels non exploités

3- a- Identifier les sources potentielles d'hydroélectricité non exploitées

- Ressource :
carte des potentiels hydroélectriques des cours d'eau

3-b- Prendre en considération les contraintes éventuelles, notamment relatives au classement des cours d'eau.

- Liste 1 : aucun nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne peut être construit, mais il est possible d'équiper des ouvrages existants (seuils déjà en place) pour des projets de basse chute
- Liste 2 : possibilité de construire des nouveaux ouvrages, avec obligation d'assurer la continuité écologique.
- Ressource :
carte du classement des cours d'eau

Ces projets sont très souvent soumis à autorisation environnementale.

3-c- Différentes stratégies possibles :

- identifier tous les cours d'eau qui ne sont pas en liste 1 du SDAGE 2022-2027 comme zone d'accélération des EnR
- Identifier seulement certains secteurs qui vous semblent plus propices comme zone d'accélération des EnR

